



# Ressort

Bulletin de liaison de l'AFTC de Franche-Comté

N° 17 – JANVIER 2009



## LISEZ, ÉCOUTEZ, ENTENDEZ

### LE SLAM D'UN TRAUMATISÉ CRÂNIEN

Revenir t'as pas pu mais c'est comme ça et t'es battu  
Le retour tu l'as jamais vu, t'as perdu

C'que tu veux c'est repartir  
Le problème est que tu sais que, vivre ou mourir il faut choisir  
Partir et souffrir tu connais  
T'affaiblir tu connais aussi  
c'est sur, il faut choisir  
c'est difficile mais on ne peut pas fuir.

La réalité est là  
t'y penses sans arrêt elle est toujours avec toi  
c'est là qu'tu vois qu'il faut vivre avec ça content ou pas.  
Mais surtout t'arrêtes pas, il faut jamais baisser les bras la force est en toi,  
ne l'oublie pas.

Maintenant qu't'es comme ça tu t'dis, ça peut pas être moi  
L'envie de continuer tu l'as pas  
Mais dis-toi que t'en sortira vivant et fier de toi.

Pour l'instant le bonheur tu l'as pas tu l'vois pas  
Tu sais qu'tu dois faire avec ça  
Mais surtout n'oublie pas que le temps tu l'as et  
Surtout que si tu veux l'bonheur tu l'trouveras.

Pour certain la danse leur donne le bonheur  
Pour d'autres c'est la violence qui leur montre leur valeur  
D'autres pensent à leur douleur  
Ma copine et moi on cherche des couleurs pour trouver le vrai bonheur.

Pour beaucoup le handicap gêne leur vie dans l'noir  
Beaucoup tiennent à vaincre le handicap et donner de la couleur à leur vie  
Certains veulent prendre un autre chemin  
Enfin il y a des médicaments pour leur bien  
Mais le choix, tout l'monde a le sien.

Les maladies et les handicaps  
C'est pas bien, c'est pas beau et c'est douloureux  
Mais voilà c'est comme ça qu'on le veuille ou pas.

*C'est Sébastien GRIVET qui nous parle.  
Il a 21 ans. Il a été fauché par une voiture il y a 8 ans !*

ASSOCIATION DES FAMILLES  
DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS  
DE FRANCHE-COMTÉ

SIÈGE SOCIAL et SECRETARIAT  
8 rue de la liberté  
25000 BESANCON

Tel : 03 81 88 98 60  
Fax : 03 81 88 98 61  
Courriel : [accueil.aftc@Orange-business.fr](mailto:accueil.aftc@Orange-business.fr)

Site internet : [traumacraniencf.org](http://traumacraniencf.org)

Permanences :

Horaires AFTC  
du lundi au vendredi de 8h30-12h30  
de 13h30 – 16h30

#### UEROS

6b Boulevard Diderot  
25000 BESANCON  
Courriel :  
[ueros.franchecomte@orange-business.fr](mailto:ueros.franchecomte@orange-business.fr)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

#### ETABLISSEMENTS

Centre Accueil de Jour : CAJ

Service d'accompagnement Médico  
Social pour adulte handicapé :

#### SAMSAH

8 rue de la Liberté  
25000 BESANCON  
TEL : 03 81 88 98 60

Groupement d'Entraide Mutuelle :

#### GEM de GRAY :

22 rue Maurice SIGNARD  
70100 GRAY  
TEL : 03 84 32 37 73

#### CONTACTS POSSIBLES EN DEPARTEMENT :

##### Montbéliard :

Martine Racine 03 81 94 00 04  
Monique Nicolier 03 81 94 04 00

##### Jura :

Suzanne Damien 03 84 48 21 65

##### Haute-Saône :

Maurice Blanchot 03 84 67 47 63

##### Territoire de Belfort :

Colette Meister 03 84 22 64 92

sur répondeur, laissez toujours vos  
coordonnées pour que l'on puisse vous  
rappeler.

Membre de l'Union Nationale des  
A.F.T.C.

32 rue de la colonie – 75013 PARIS

Site internet [traumacraniencf.org](http://traumacraniencf.org)



Responsable Publication  
Jean Guyot, Président de l'AFTC

## Sommaire

P2 Mot et vœux du Président

P3-4 Vie de l'Association

P5 Nouvelles des nouveautés

(Tutelles, 5<sup>ème</sup> risque)

P6 Les A.R.S

P7 Moments de vie de blessés

P8 Les Brèves

## ◆ LE MOT ET LES VŒUX DU PRESIDENT

Chers amies et chers amis,

Cette année 2008 a été marquée par un certain nombre de réalisations et d'autorisations dans nos 3 départements : Doubs, Haute-Saône, Jura, pour les personnes « Traumatés Crâniens » et « Cérébrésés ». Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de ces établissements et remercier les décideurs-financeurs : DDRASS, DDASS et les services de l'Etat : Région de Franche-Comté, Conseils Généraux, la CRAM et pour leur accompagnement : les municipalités de Besançon, Vesoul, Gray, Crançot. Les soutiens privés ont permis d'assurer une partie des investissements : véhicules, matériel de bureau,

communication et fonctionnement.

Nous remercions tout particulièrement la Caisse d'Épargne de Bourgogne – Franche-Comté, la Mutuelle de Franche-Comté, de cette action de solidarité.

Je remercie les élus du Conseil d'Administration pour leur soutien et les salariés pour le travail accompli.

Nous poursuivrons, en 2009, l'étude et le dépôt de dossiers, SAMSAH en Haute-Saône, Hébergement et création d'une section ESAT avec l'appui de l'ADAPEI, sans oublier les activités et sorties conviviales.

Les permanences juridiques se poursuivent : prenez contact avec le secrétariat

de l'AFTC. Enfin, nous étudions aussi la poursuite des groupes de paroles.

Devant la gravité de la situation générale, conscients de nos responsabilités à soutenir les plus démunis, nous mesurons la confiance faite à notre équipe, élus et salariés.

Aujourd'hui, il est important, en ces temps de difficultés annoncées de partager nos valeurs de fraternité et de solidarité qui doivent être placées au cœur de notre action.

J'en terminerai en renouvelant pour toutes et tous mes meilleurs vœux pour 2009, santé surtout et de pouvoir concrétiser vos projets.



*Joie dans les cœurs  
et  
réussites solidaires dans  
les projets à venir*

Jean GUYOT,  
Président

Œuvre collective réalisée par l'accueil de jour (Stéphane Boiteux, Cyril Bourquin, Jacky Delepine, F.A Guyot)

## ◆ LA VIE DE L'ASSOCIATION

### Dans le Nord Franche-Comté

★ le 21 novembre 2008, l'AFTC de Franche-Comté était bien représentée au CRM de Mulhouse à la journée de formation des aidants familiaux et des professionnels de l'accompagnement.

Cette journée organisée par l'AFTC d'Alsace avait pour thème :

#### ***l'évaluation et la réparation du préjudice corporel***

Avec des intervenants de grande compétences :

- Le professeur Pierre NORTH, expert judiciaire
  - Docteur Anne LAURENT VANNIER, Présidente de France Traumatisme Crânien - expert judiciaire
  - Anne PASSADORI, médecin chef au CRLM de Mulhouse
  - Florence COLLARD, ergothérapeute
- auxquels s'ajoutaient un juge, un procureur, un mandataire judiciaire et deux assureurs.

Le bilan et la conclusion de cette journée très intéressante ont été fait par Emeric GUILLERMOU, Président de l'UNAFTC.

★ Pour la journée de la fête des rois du 17 janvier 2009, recherche de lots, préparation et confection des paquets cadeaux.

★ Et nos réunions du premier mercredi du mois ont repris.

### **La MDPH du Territoire de Belfort**

s'est installée à sa nouvelle adresse :

Tour 46 – Centre des 4 As  
Rue de l'As de Carreau  
BP 30445  
90008 BELFORT Cedex  
Tél. : 03.70.04.89.89

Une permanence mensuelle sera assurée par l'AFTC.

*(Une nouvelle tâche pour Colette MEISTER.)*

### En Haute-Saône

Depuis Septembre 2008, le **Groupe d'Entraide Mutuelle de Gray est ouvert** au 22 rue Maurice Signard et une Educatrice Spécialisée Marie Pierre MIQUEL a été embauchée à 80 %.

De nombreux travaux d'écriture, de communication et d'installation ont été réalisés. Il a fallu dans un premier temps rédiger une plaquette qui a été diffusé et expliqué aux professionnels du réseau Sanitaire et Social : médecins, orthophonistes, assistantes sociales, FASSAD, etc.

Les écrits professionnels sont en cours de réalisation : contrats d'adhésion, règlement de fonctionnement, planning d'activité, fiches d'accueil, fiches de renseignements.

Divers investissements et travaux d'aménagement ont été nécessaires pour adapter les locaux à l'esprit de ce milieu d'accueil, d'écoute et d'activité.

A ce jour le GEM de Gray accueille régulièrement pour l'instant deux personnes qui participent à différents ateliers (jeux de société, mosaïques, cuisine ...). Il est sur la bonne voie.

**Le GEM de Vesoul** se met en place, une animatrice Sabine ROBERT a été embauchée en Janvier, les locaux sont en cours d'installation, ils se situeront au 24 place Pierre RENET.



### Dans le Jura

- Depuis la parution du dernier RESSORT, Claude MARTEAU et Suzanne DAMIEN ont participé à différentes réunions ou formations pour la sécurité routière, la prévention, l'accessibilité ;

Claude représente l'AFTC dans la Commission d'Accessibilité sur le Grand Dole et Suzanne travaille avec le Conseil Général et le Cabinet ITER missionné pour cela sur l'accessibilité des transports urbains dans le Jura ; il y a beaucoup à faire.

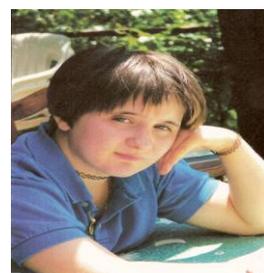
- Une information qui nous fait plaisir, trois personnes T.C. fréquentent le GEM de LONS et un celui de Saint-Claude, des sites qui fonctionnent bien.

- L'AFTC travaille en relation avec l'ADAPEI de Besançon sur un projet d'appartements en grappes (même idée que la maison des quatre dont on commence à parler).

- Nous relançons des groupes de paroles avec une assistante sociale et une Psychologue.

- Nous poussons toujours notre dossier FAM avec Saint Michel le Haut. Nous avons l'accord pour un SAMSAH mais pas pour son financement qui arrivera certainement dans le courant de la nouvelle année.

- Emilie VUILLERMOZ entre à l'ESAT de Salins le 19 janvier. Elle le souhaitait beaucoup, elle en est ravie. Elle sera logée au foyer de l'ESAT.



## A Besançon

➤ Outre les activités des structures, et l'organisation quotidienne, votre Conseil d'Administration s'est quant à lui réuni par deux fois au cours du dernier trimestre 2008.

Le 08 octobre, après l'approbation du procès verbal, ont été décidés la cooptation au Conseil de Monique NICOLIER, la participation du Forum Européen du Handicap les 24 et 25 octobre à Besançon. Tenu d'un stand et la communication appropriée à ce type d'action.

- La mise à jour de la nouvelle plaquette AFTC a

été réalisée et était disponible pour le forum.

- Les budgets prévisionnels 2009 – UEROS, CAJ et SAMSAH ont été approuvés à l'unanimité des présents. Un point d'actualité est décliné sur l'ensemble des structures ainsi que l'ouverture des GEM en Haute Saône. L'embauche des animatrices est en cours.

- Appartements groupés : Le groupe de travail se réunira le 26 novembre prochain.

- Formation GEM avec nos voisins Alsaciens se déroulera les 6-7-8 novembre. Le conseil adopte

à l'unanimité la formation des personnels GEM et UEROS.

Le Conseil du 10 décembre a approuvé l'embauche d'un directeur des structures et le transfert de locaux à l'horizon 2010. Le plan de formation pour nos 19 salariés est en cours d'élaboration et sera soumis à l'approbation du conseil.

➤ **La permanence juridique** de maître Emeric GUILLERMOU, maintenant président de l'UNAFTC, fonctionne avec succès et rend bien des services.

La vie de l'Association c'est malheureusement aussi des drames.

En 2008, il y a déjà un an, le décès de Virginie SCHIRRER, la fille de notre Vice Président, Jacques SCHIRRER. Victime d'un AVC il y a deux ans et demi, cette jeune femme de 35 ans était restée dans un coma végétatif.

En 2008 aussi, Laurent STEPHAN, en état végétatif chronique, est décédé, un an après sa maman qui s'était totalement investie auprès de lui, 24 h sur 24, sans vouloir jamais le placer en institution.

Elle a tenu plusieurs années et a lâché prise. Laurent a dû rester sans elle, placé au centre d'Héricourt, et puis il a fini par la rejoindre.

Et puis encore en octobre dernier, c'est Mr PAGET dans le Jura, qui est décédé. Renversé il y a 4 ans par un chauffard lamentable lors d'une ballade en vélo avec ses amis. Son épouse s'est beaucoup occupée de lui, cet homme dynamique, traumatisé crânien sévère à 70 ans.

A ces familles amies éprouvées, nous renouvelons notre sympathie.

## ◆ QUELQUES NOUVELLES DES NOUVEAUTÉS

1 – **Un arrêté du 12/09/2008** fixant la liste des matières devant figurer obligatoirement dans les **schémas régionaux d'organisation sanitaire** y inclut « la prise en charge des patients cérébrolésés et traumatisés médullaires ». C'est tout à fait nouveau et tout à fait bien.

2 – **La réforme des tutelles** est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

(Source : « *Le particulier* » de décembre 2008)

Les acteurs concernés (juges, avocats, tuteurs professionnels, conseils généraux et notaires) ne disposent toujours pas des décrets d'application de la loi. Et les conditions de financement des nouvelles mesures sont encore floues. On mesure mal l'impact de la réforme et on ignore le nombre précis de majeurs protégés (estimation entre 700 et 800 000 personnes, qui pourraient être 1 million en 2010 avec l'impact du vieillissement).

A part ça, rappel des **principales nouveautés** :

- seul les majeurs dont les facultés mentales sont altérées, ou qui souffrent d'une incapacité physique les empêchant d'exprimer leur volonté, relèveront d'une protection juridique, sous la responsabilité du juge des tutelles. Les autres personnes, fragiles, seront prises en charge et accompagnées socialement par les Départements (si elles perçoivent une prestation sociale dont la liste reste à venir – pour le RSA on ne sait toujours pas !).

- les mesures de protection doivent protéger

autant la personne que ses intérêts patrimoniaux, tout en respectant ses libertés individuelles, ses droits fondamentaux et sa dignité.

- seuls, la famille et les proches de la personne vulnérable pourront prendre l'initiative d'entamer une procédure de protection ; certificat médical à l'appui, d'un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur. Le juge devra recevoir la personne et choisira la mesure la moins attentatoire à sa liberté et fixera sa durée qui ne pourra pas dépasser 5 ans renouvelables.

Tous les majeurs déjà sous protection devront être reçus par le juge des tutelles avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les tribunaux d'instance déjà surchargés seront débordés – avec 80 juges des tutelles (ETP) – chargés de l'instruction des nouveaux dossiers et du contrôle des 800 000 mesures ouvertes !

- les mesures de protection les moins lourdes seront privilégiées avec le renouveau de la sauvegarde de justice qui ne sera plus une mesure transitoire avant l'ouverture d'une tutelle ou d'une curatelle. Elle peut être prononcée en une ou deux semaines contre trois à six mois.

- le mandat de protection future : la possibilité d'organiser par avance une protection sur mesure, indépendante du système judiciaire. Une personne saine d'esprit pourra rédiger un mandat désignant un ou plusieurs proches pour prendre soin d'elle et gérer ses affaires pour le cas où ses facultés seraient altérées.

Avec trois sortes de mandats : le standard, et le mandat sur mesure contresigné par un avocat. Ces deux formes ne donnant au mandataire pas plus de pouvoir qu'un tuteur.

La troisième forme est notariée et le mandataire devra rendre des comptes au notaire.

- les tuteurs seront mieux formés et davantage contrôlés. Le juge doit respecter la volonté du majeur vulnérable et désigner prioritairement un proche s'il n'a rien prévu. Avantage de la formule pour la collectivité : ces mesures familiales ne leur coûtent rien ! et il y aura cependant toujours un accompagnement des proches.

### 3 – **Le cinquième risque**

Le projet de loi concernant la création d'un cinquième risque sera discuté au parlement au premier semestre 2009. Son périmètre et son financement font débat.

Ce cinquième risque viendra compléter ceux ouverts par la Sécurité Sociale depuis sa création en 1945 (maladie, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail).

Les besoins des personnes handicapées de tous âges n'ont été considérés que tardivement, avec la création en 1975 de l'allocation pour l'emploi d'une tierce personne. Puis la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans a fait l'objet d'un traitement distinct, et moins généreux, avec l'instauration de la prestation spécifique dépendance en 1997, suivi de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2002.

Système complexe, aux multiples financeurs et niveau, prise en charge partialisée, insuffisance dans les montants alloués.

L'urgence à bâtir un dispositif équitable et efficace de compensation de la perte d'autonomie fait consensus mais ces contenus et financement divisent. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) défend le principe « d'un droit universel de compensation pour l'autonomie » qui remplacerait toutes les allocations versées aux personnes en situation de dépendance, quelque soit l'âge des bénéficiaires et l'origine de la dépendance. Cette aide associerait soutien financier et services en nature, déterminés sur la base d'un projet de vie, attribuables aux personnes résidant à leur domicile comme en établissement. Les départements auraient la charge, comme ils l'ont déjà de l'APA, de la prestation compensatoire du handicap. A charge pour la CNSA de garantir l'égalité de traitement au niveau national. En ce qui concerne le financement la CNSA laisse le débat ouvert entre les ressources exclusivement publiques et un financement associant solidarité publique et prévoyance collective ou personnelle.

Mais, la mission commune d'information du Sénat sur la prise en charge de la dépendance et la création d'un cinquième risque veut maintenir la barrière d'âge qui distingue personnes âgées et personnes handicapées. Elle estime « budgétairement insoutenable » la convergence des deux systèmes de compensation, ce que prévoyait pourtant la loi handicap de février 2005 ! Elle propose aux bénéficiaires de l'APA, qui disposent d'un certain capital,

de recevoir l'allocation soit à taux réduit, soit à taux plein engageant une partie de leur patrimoine. Les sénateurs veulent un système de financement mixte à la fois publique (sans créer de nouveaux prélèvements) et privé (avec des contrats de prévoyance). Ils encouragent ainsi le partenariat avec les sociétés d'assurance qui participeraient à un « Comité permanent AD HOC » au sein de la CNSA et critiquent le rôle des associations « par définition revendicatrices » !... Ces dispositions remettraient en cause le principe de solidarité nationale.

4 – Le projet de loi « hôpital, patients, santé et territoire » va bientôt être présenté au Parlement.

Une grande nouveauté : les A.R.S (Agences Régionales de Santé)

Notre système de santé est l'un des plus complets au monde, l'un des meilleurs disait-on et dit-on encore... Mais rien ne va plus !

*Extrait du dossier de presse de présentation du projet de loi :*

Complexe et très centralisé, la création des A.R.S veut simplifier en créant une entité régionale unique du service public de la santé se substituant aux multiples organismes actuels (DDASS, DRASS, ARH, GRSP, CRAM, URCAM, MRS) (Direction Départementale et Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale, Agence Régionale de l'Hospitalisation, Groupement Régional de Santé Publique, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, Mission Régionale de Santé). Elles ancreraient les politiques de santé dans les territoires, et avec des responsabilités nouvelles, pour la conduite des

politiques de santé au niveau régional.

Les A.R.S rassembleront les forces de l'Etat et de l'Assurance Maladie au niveau Régional qui auront pour mission d'assurer à leur échelon le pilotage d'ensemble de notre système de santé. Elles seront responsables de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menée dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées.

L'ambition des A.R.S sera d'améliorer la réponse aux besoins de santé des français et d'améliorer l'efficacité des dépenses de santé.

**Concrètement les A.R.S seront en charge de :**

- La conduite des politiques de prévention ;
- L'organisation de la permanence des soins, médecine de ville et hôpital
- la répartition territoriale des professionnels de santé, la définition des besoins des formations des régions en spécialité ;
- le maillage de l'offre de soins sur le territoire, notamment pour les établissements de santé (hôpitaux publics et clinique privées) ou les maisons de retraite ;
- la coopération entre professionnels de santé et établissements de santé pour faciliter la prise en charge des patients, notamment pour les maladies chroniques, les personnes âgées ou les personnes handicapées ;
- le contrôle de la qualité et le contrôle de gestion externe des établissements de santé ;
- la gestion du risque ;
- le pilotage des actions d'améliorations des pratiques professionnelles et des modes de recours aux soins en ville comme à l'hôpital ;

- la collecte et l'interprétation des données de santé

#### Les A.R.S auront ainsi 4 objectifs stratégiques :

1. **contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé**, en menant des politiques de santé fondées sur une vision non plus sectorielle mais transversale des besoins de santé d'une région donnée et en adaptant les politiques de prévention aux besoins spécifiques de chaque population ;
2. **assurer un meilleur accès au soin**, grâce à une action couvrant, pour la première fois, l'ensemble de l'offre de soins et visant à mieux répartir cette offre de soins en fonction des besoins de santé ;
3. **organiser les parcours de soins en fonction des patients** en facilitant la coordination entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux ;

4. **assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé** ; les A.R.S devront aussi veiller à la pertinence des pratiques professionnelles et à la qualité de la gestion des établissements de santé et médico-sociaux.

L'action des A.R.S conduira ainsi à une meilleure prise en charge des patients, des personnes handicapées, des personnes âgées.

Le manque de coordination des acteurs en charge et l'organisation de la permanence des soins est une des principales raisons des difficultés actuelles. En permettant une gestion plus globale de l'action des médecins de garde, des urgences hospitalières, des pharmacies et des entités mobiles d'urgence, les ARS pourront garantir une vraie permanence des soins sur l'ensemble du territoire.

Les A.R.S permettront également d'améliorer le parcours des soins des personnes âgées.

Environ 15% des lits hospitaliers sont occupés aujourd'hui par des personnes âgées faute de places en structures adaptées alors même que les dispositifs d'hospitalisation à domicile (HAD) ou de soins de suite et de réadaptation (SSR) répondent mieux à leurs souhaits, sont moins coûteux et plus propices à leur rétablissement.

Cela est encore plus vrai pour les personnes handicapées qui, au delà des soins curatifs dispensés par les services hospitaliers, ont aussi besoin d'accompagnement, d'apport éducatif et d'aide à la réinsertion.

-----

Reste à parler de la réforme de l'hôpital et des CHU...

## ◆ MOMENTS DE VIE DE BLESSES

**Un séjour de vacances adaptées** (UFCV) a été proposé en Alsace du 27/12 au 3/01/09 à LALAY, à une heure de Strasbourg et de Nancy, à 800 mètres d'altitude, dans un environnement de forêt, au carrefour de nombreux sentiers pédestres.

Avec un très beau programme : la visite de Strasbourg (la petite France, la cathédrale, les institutions Européennes), de Colmar (la petite Venise, la vieille ville), de Sélestat et ses environs, du château du Haut Koenigsbourg, et par dessus ça la route des vins d'Alsace ...et un nouvel an fêté par un festin autour de la cheminée.

Ils étaient 6 de l'AFTC de FC :

- J.M CRUCEREY F.X DAMIEN
- S. GUILLAUME B. MULLER-P.RACINE E. VUILLERMOZ



**Voilà ce qu'en dit François-Xavier DAMIEN :**

« le séjour était très bien, les visites étaient intéressantes, le personnel du village vacances était sympa. Emilie et Jean-Michel nous ont bien fait rire. Nous avons passé un bon moment pour la nouvelle année, le réveillon était très bien. Nous avons bien dansé et rigolé et à minuit plein de bisous pour tout le monde.

On était bien installés, en ce qui me concerne le couchage était un peu court. Les animateurs et animatrices étaient vachement sympas. Et maintenant un grand merci à l'AFTC et à son Président.

**On peut repartir quand vous voulez »**



**Et ce qu'en dit Pascal RACINE :**

« Des visites de marchés de Noël, de Strasbourg, Sélestat, Mont Saint Odile, Klingenthal, Obernai. Le 31 pluie verglaçante : journée jeux, musique, télé et préparation du réveillon jusqu'à 0H30.

Visite d'une confiserie et autour du château du Haut Koenigsbourg, visite de Colmar.

Un goûter de chamallow au feu de cheminée.

Une semaine bien remplie, j'espère pouvoir refaire un séjour.

**Merci à Elise, Julien, Manu. Je suis très content. »**

## ◆ LES BREVES



Regardez cette belle enfant : elle vous apporte un plein panier de vœux pour la nouvelle année. Servez-vous, Ils sont tous bons et même très bons... Pour vous aider à

### La galette des rois

C'est maintenant une institution  
Une belle journée de convivialité  
Un rendez-vous à ne pas manquer.  
Cette année encore, samedi 17 janvier  
comme très souvent au Foyer St-Anne  
à Montferrand le Château,  
Où nous sommes très bien reçus  
(Où l'on mange très bien).  
Ce fut un succès avec 70 personnes  
Un succès avec l'accordéon de Gérard  
et les chansons de Marie-Ange  
GUILLAUME  
que nous remercions vivement  
(*Famille de traumatisés crâniens.*)  
Un succès avec les galettes de Francis  
Marotel,  
Et un succès avec la tombola monstre  
Où tout le monde gagne  
Merci aux dames du C. A.



« Bienvenue à toutes celles et tous ceux qui soutiennent un parent, un conjoint, un enfant, un ami... en perte d'autonomie, ce site vous est dédié »

[www.aiderensemble.fr](http://www.aiderensemble.fr)

Ce site a été créé le 4 novembre dernier pour soutenir les aidants familiaux par France Domicile, enseigne de service à la personne fondée par la Mutualité Française, l'UNA (l'Union Nationale de l'Aide, soins et services à domicile) et l'UNCCAS (L'Union Nationale des CCAS).

Conçu de manière très pratique pour répondre à toutes les questions des aidants familiaux :

- rubrique : « dossiers/conseils » fournie de précieuses indications sur la vie à domicile, l'aide au quotidien, trucs et astuces pour les aménagements.
- rubrique : « conseils de prévention » pour mieux gérer son rôle d'aidant : le stress, prendre soin de soi, chercher le soutien d'autres personnes.
- rubrique « droits et aides »
- dossiers thématiques
- et enfin « partage d'expériences »

**Allez voir**

**L'opération de communication « grand public »** que nous souhaitons pour avoir lieu avec

**ALBERT JACQUARD**

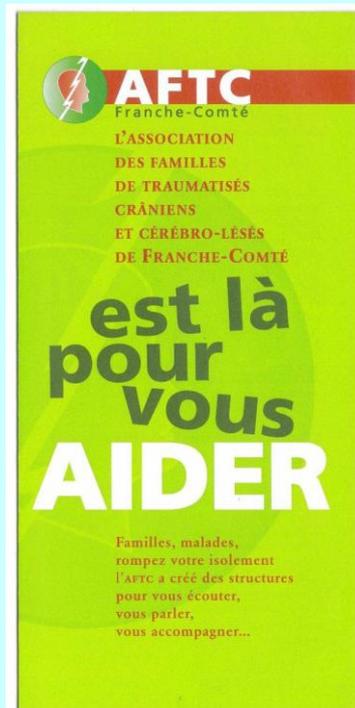
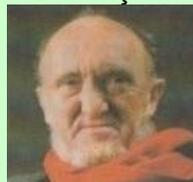
qui a donné son accord. Nous l'organiserons avec la ville de Besançon qui veut s'impliquer dans cette manifestation et nous aider. D'autres intervenants sont prévus :

**Paulette GUINCHARD**  
(l'APA)

**Le Professeur PARATTE...**

Ca devrait être un grand succès avec une telle qualité d'intervenants.

Ca sera le 1<sup>er</sup> octobre 2009  
au Grand Kursaal à  
Besançon.



Une nouvelle édition de la plaquette d'information de l'AFTC a été réalisée pour y inclure les réalisations concrètes.